



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

RENCONTRE AVEC LA CIB À PORT-AU-PRINCE

C'est souvent par hasard que l'on rencontre la CIB : une association d'avocats ou un Barreau nous y envoie en émissaires, un amoureux de la CIB nous persuade de faire le voyage, ou alors un rendez-vous professionnel concomitant nous donne l'occasion de cet heureux détour.

Mais une fois les présentations faites, ce n'est plus jamais le hasard qui nous guide à nouveau vers la CIB. On se souvient être rentré nostalgique du précédent congrès avec un goût de trop peu mais avec dans le viseur la perspective du prochain congrès. Les congressistes de Port-au-Prince n'ont pas échappé à ce sort. Nombreux d'ailleurs sont ceux qui se sont d'ores et déjà donné rendez-vous en décembre 2018 à Lausanne, pour le 33e congrès de la CIB.

La CIB est avant tout un lieu privilégié de rencontres et d'échanges entre confrères du monde entier, de retrouvailles aussi car nous sommes de plus en plus nombreux à la fréquenter assidûment, année après année.

C'est une sorte de village mobile où l'on vit quelques jours dans un esprit de campus, village où l'on apprend, où l'on débat et où l'on adopte des résolutions progressistes. C'est aussi un lieu de convivialité et de festivités et l'occasion d'une rencontre avec la culture d'un pays, ses musées, ses marchés, sa gastronomie et les modes de vie de sa population.

Il y avait de tout cela cette année à Port au Prince. Cependant les rencontres avaient une saveur particulière, cette année. Des confrères haïtiens ont pu échanger, parfois pour la première fois, avec leurs frères africains perdus de vue depuis des siècles. Beaucoup m'ont fait part de leur émotion à l'idée de recevoir ces "frères". Les discours officiels ont été nombreux à évoquer ces retrouvailles toutes particulières. Je ne sais si cela a eu une incidence, mais nos Confrères haïtiens ont été d'une hospitalité sans commune mesure, inquiets à tout instant de notre bien-être, de ce que l'on pensait de l'organisation des conférences, des festivités, de la cuisine locale. Hospitalité dont nous, français, avons beaucoup à apprendre.

Outre ces rencontres, la CIB a aussi vocation à être un espace aux frontières extensibles, qui s'ouvre aussi loin que sa tradition juridique civiliste le permet. C'était justement le pari audacieux du choix de Port-au-Prince pour l'organisation de ce 32e congrès. Redonner sa vocation francophone à la CIB en organisant un congrès au delà du territoire africain, malgré les aléas administratifs, malgré le coût et la durée du voyage.

Il y a un an, nos confrères d'Haïti étaient arrivés nombreux à Yaoundé pour convaincre avec enthousiasme la communauté CIB qu'Haïti serait le lieu idéal pour recevoir leur 32e congrès.

Si quelques doutes sur la faisabilité d'un congrès de la CIB à Port-au-Prince ont pu effleurer les esprits anxieux, force a été de constater que le Barreau de Port-au-Prince et la Fédération des Barreaux d'Haïti ont été plus qu'à la hauteur des nombreux défis de ce congrès.

Principale victoire, les confrères du monde entier ont fait le déplacement en masse. Nous étions plus de 900 congressistes à réfléchir, débattre, échanger pendant plusieurs jours autour du thème "les avocats de l'espace francophone au service du développement économique et social" lors de conférences de grande qualité.

Ces travaux, intégralement couverts par divers médias haïtiens, ont mis en lumière le rôle social fort de l'avocat à Haïti. A Port-au-Prince, le Chef de l'Etat et nombre de ses ministres ont fait le déplacement pour venir à la rencontre des avocats d'Haïti, des avocats de la CIB, à l'écoute des avocats et de leurs courageux discours qui n'hésitent pas à fustiger la corruption qui gangrène trop souvent les institutions. Nous avons beaucoup à apprendre de nos confrères haïtiens en France où nous peinons à être audibles des pouvoirs publics.



Des résolutions dans la même veine ont pu être adoptées à l'issue de ces travaux. Elles dénoncent la corruption, l'esclavage, le recours trop systématique à la détention provisoire, les conditions de détention de certaines prisons, les interpellations arbitraires de confrères, celle de Steve Bagne Botongo, confrère du Congo Brazzaville ou celles de Taner Kiliçet et de Selçuk KozaĐaçlı, avocats turcs,...

La CIB, c'est aussi le lieu où de plus en plus, année après année, l'on peut débattre, sans langue de bois, du statut de la collaboration, de la durée du stage qui tend à s'étirer en longueur, des bâtonniers qui cumulent les mandats trop longtemps, des jeunes avocats trop souvent exclus des institutions de la profession, des droits des femmes marginalisés tant dans la société que dans la profession... Ces questions seront d'ailleurs l'occasion de débats lors des États Généraux du Jeune Avocat Francophone qui doivent se tenir très prochainement à Yaoundé.

A cet égard, et puisque c'est la période, je profite de cette tribune pour formuler le vœu que les conclusions et recommandations qui ne manqueront pas de sortir de ces États Généraux donnent lieu à des résolutions fortes de la CIB à Lausanne, en décembre 2018. Je formule également le vœu que les résolutions à venir dépassent le stade de la simple déclaration d'intention et que les Barreaux membres de la CIB, dont les Bâtonniers et les Ordres disposent des clefs de leur mise en œuvre, ne les laissent pas devenir des vœux pieux et s'engagent...

Rendez-vous est donc pris pour la CIB 2018 à Lausanne pour avancer sur ces sujets !

Encore merci pour tout Haïti. Je voudrais te dire, un peu à la façon de Joséphine Baker, que mon seul désir, Haïti, c'est de te revenir un jour.

Aminata Niakate
Avocate au Barreau de Paris
Membre du CNB